



FLASH RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises



Bulletin d'information n° 001 du 18/03/2025

Durée d'affichage : 1 mois

TRAVAIL & DISCRIMINATION

Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

RECONNAITRE LA DISCRIMINATION

Au sens **juridique**, 3 conditions :

- Traitement **moins favorable**,
- Impossibilité de **justifier** cette différence,
- Différence **basée** sur des **critères interdits par la loi tels que** notamment :
 - **Appartenance** ou **non-appartenance**, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race
 - **Sexe** ou identité de **genre**
 - **Orientation** sexuelle ou mœurs, **Âge**
 - **Religion**, convictions politiques ou activités syndicales
 - **Etat de santé**, **Handicap**...etc



<https://youtu.be/x7H1cWRCxEg>
(Ctrl+click ou scanner le QR code)



LIBERTE D'EXPRESSION & SES LIMITES

Droit pour toute personne de **penser** comme elle le souhaite et de pouvoir exprimer ses opinions.

Exprimer des opinions librement ne permet pas :

- d'être **insultant**,
- d'**inciter** à la **haine**,
- de **commettre** des **actes** ou d'**appeler** à la violence.

SANCTIONS

- **Disciplinaires** : Faite par l'entreprise (règlement intérieur),
- **Civiles** : nullité de la mesure ou de l'acte discriminatoire et, le cas échéant, versement de dommages et intérêts pour réparer le préjudice subi.
- **Pénales** : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende

COMMENT REAGIR ?

Il est important de ne pas rester silencieux que l'on soit victime ou témoin

Recueillir le signalement sans mettre en cause la parole.

Prévenir :

- Son supérieur hiérarchique
- Les Ressources Humaines
- Les membres du CSE
- En saisissant l'Inspection du travail
- **Protéger** en prenant des mesures pour protéger la personne qui s'estime victime
- Je m'informe sur :

[Accueil | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

Je suis aiguillé(e) sur :

[Plateforme AntiDiscriminations.fr - Agir contre les discriminations](https://www.anti-discrimination.fr)

OBLIGATION EMPLOYEUR

- **Lutter** contre les discriminations
- **Ecouter**
- **Protéger** tout salarié victime, témoin ou rapporteur d'agissements
- **Inform**er les instances représentatives du personnel (CSE)
- Procéder à une **enquête interne**, dans le strict respect de la confidentialité et sans préjuger de son issue.
- **Le cas échéant, sanctionner**



FLASH RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises



Bulletin d'information n° 001 du 18/03/2025

Durée d'affichage : 1 mois

3928
ANTIDISCRIMINATIONS.FR

VICTIME OU TÉMOIN DE DISCRIMINATION ? **3928**
ANTIDISCRIMINATIONS.FR
Service gratuit et confidentiel

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Que vous soyez victime ou témoin, nous vous écoutons et vous accompagnons pour agir face aux situations de discriminations. Nous pouvons aussi vous accompagner ou vous orienter en cas de violences et de propos haineux.

NOS JURISTES VOUS AIDENT ET VOUS ACCOMPAGNENT

Les équipes du Défenseur des droits vous répondent gratuitement et en direct pour vous accompagner au mieux selon les besoins de votre situation. Les échanges sont confidentiels.
[Plus d'informations sur nos juristes](#)

NOUS CONTACTER

- 3928** Prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h.
Service fermé les jours fériés.
- Tchat**
Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h.
Service fermé les jours fériés.
- Sourds et malentendants**
Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h.
Service fermé les jours fériés.

TROUVER DE L'AIDE PRÈS DE CHEZ VOUS

Délégués du Défenseur des droits, services de l'État, associations, syndicats sont là pour vous écouter, vous accompagner et vous aider dans vos démarches.
Parce qu'il est souvent difficile de savoir où s'adresser et à qui, nous mettons à votre disposition un annuaire qui vous permettra de trouver facilement un interlocuteur près de chez vous.

[Consulter l'annuaire](#)

Ctrl+click ou scanner le QR code

[Plateforme AntiDiscriminations.fr - Agir contre les discriminations](https://antidiscriminations.fr)

